

Fiche de transaction

La Banque Nationale fera l'acquisition des portefeuilles des services bancaires aux particuliers et aux PME de la Banque Laurentienne, ainsi que de son portefeuille de prêts syndiqués



Montréal, le 2 décembre 2025 – La Banque Nationale a conclu des ententes définitives en vue d'acquérir les portefeuilles de services bancaires aux particuliers et aux PME de la Banque Laurentienne suite au retrait de la Banque Laurentienne de ce secteur (la « transaction visant les particuliers / PME »), ainsi que son portefeuille de prêts syndiqués (la « transaction visant les prêts syndiqués »), collectivement les « transactions avec la Banque Nationale ». Pour plus de détails, se reporter au [communiqué de presse](#) ci-joint.

Faits saillants des transactions avec la Banque Nationale

- Rehausse la stratégie d'acquisition clients de la Banque Nationale dans le secteur des services bancaires aux particuliers
- Proposition de valeur significative pour les clientes et clients acquis, y compris des offres de produits et des capacités numériques plus vastes, ainsi que des experts en conseil financier
- Engagement envers le Québec et possibilité de servir les clientes et clients et les communautés locales
- Effet relatif sur le résultat par action ajusté et le rendement des capitaux propres ajusté
- Bénéfice net de financement pour la Banque Nationale

Portefeuilles de services bancaires aux particuliers/ SME⁽¹⁾

- 3,3 G\$ de prêts aux particuliers :
 - ~90 % hypothèques et marges de crédit hypothécaires; ~5 % cartes de crédit; et ~5 % de prêts aux particuliers
- 7,6 G\$ de dépôts aux particuliers :
 - ~30 % de dépôts à vue et ~70 % de dépôts à terme
- 0,8 G\$ de prêts bancaires aux PME et 0,6 G\$ de dépôts de PME
- La contrepartie finale sera fondée sur les soldes à la clôture
- La Banque Nationale prendra en charge l'entente de distribution pour certains fonds communs de placement totalisant 3,4 G\$
- Représente ~260 000 clientes et clients

Portefeuille de prêts syndiqués⁽¹⁾

- 0,9 G\$ de prêts commerciaux et de prêts aux entreprises
 - Portefeuille diversifié avec une exposition à divers secteurs d'activité
 - Chevauchement important de clients

(1) Les montants sont présentés au 31 juillet 2025 pour fins illustratives. La considération finale sera fondée sur les soldes à la clôture.

Suite

La Banque Nationale fera l'acquisition des portefeuilles des services bancaires aux particuliers et aux PME de la Banque Laurentienne, ainsi que de son portefeuille de prêts syndiqués

Contrepartie et incidences sur le capital

- Contrepartie à l'égard des transactions avec la Banque Nationale :
 - Réglées entièrement en trésorerie et équivalents de trésorerie
 - La contrepartie finale sera fondée sur les soldes à la clôture
 - Si le prix d'achat était calculé au 31 juillet 2025, le résultat correspondrait approximativement à la valeur comptable nette
- Incidences totales attendues sur le ratio des fonds propres CET1 : ~25-30 points de base, dont environ 5 points de base reliés à la transaction visant les prêts syndiqués, et le traitement des fonds propres réglementaires devrait être conforme à l'approche standardisée à chaque clôture

Incidences financières

- Effet relatif sur le résultat par action ajusté d'environ 1,5-2 % pour la première année suivant la clôture de la transaction visant les particuliers/PME et effet relatif marginal sur le rendement des capitaux propres ajusté, avant toute synergie de revenus, excluant:
 - les coûts liés à l'intégration et à la conversion
 - la provision initiale sur les prêts non dépréciés

Conditions de clôture et échéancier

- Transaction visant les particuliers / PME :
 - Subordonnée à l'acquisition de la Banque Laurentienne par la Banque Fairstone (voir le [communiqué de presse](#) ci-joint pour plus de détails)
 - Clôture prévue d'ici la fin de 2026, sous réserve des approbations pour la compétition et autres approbations réglementaires, ainsi que des modalités de clôture habituelles
- Transaction visant les prêts syndiqués:
 - Clôture prévue dans ~3 mois, sous réserve des conditions de clôture habituelles

À propos de la Banque nationale du Canada

La Banque Nationale compte environ 34 000 employés dans des fonctions à contenu élevé de savoir, et exerce ses activités dans trois secteurs au Canada, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Marchés financiers. Un quatrième secteur, Financement spécialisé aux États-Unis et International, vient compléter la croissance des activités domestiques. Ses titres sont cotés à la Bourse de Toronto (TSX : NA). Suivez ses activités sur bnc.ca ou par l'entremise des réseaux sociaux.

Relations investisseurs

Marianne Ratté

Première vice-présidente et Cheffe, Relations investisseurs et Gestion de la performance financière Services corporatifs
Banque Nationale du Canada
relationsinvestisseurs@bnc.ca

Relations média

Jean-François Cadieux

Vice-président adjoint

Affaires publiques

Banque Nationale du Canada
jean-francois.cadieux@bnc.ca

Mesures financières non conformes aux PCGR

La présente fiche d'information contient des références à certaines mesures financières et à certains ratios tels que le « BPA ajusté », le « rendement des capitaux propres ajusté » et les « fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires », qui n'ont pas de signification normalisée selon les PCGR et qui ne doivent donc pas être confondus avec des mesures de performance calculées conformément aux PCGR, ni utilisés comme alternative à ces dernières. En outre, ces mesures ne doivent pas être comparées à des mesures similaires fournies ou utilisées par d'autres émetteurs. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les mesures financières et les autres mesures non conformes aux PCGR utilisées par Banque Nationale dans la présente fiche d'information, veuillez vous reporter à la rubrique « Mode de présentation de l'information financière » aux pages 14 à 20 du rapport annuel 2024 de Banque Nationale.

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

La présente fiche d'information contient des « informations prospectives » et des « déclarations prospectives » (collectivement, les « informations prospectives ») au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Dans certains cas, on reconnaît les informations prospectives à l'emploi de termes et d'expressions de nature prospective tels que « plans », « cibles », « s'attend à », « est attendu », « une occasion existe », « budget », « prévu », « estimations », « perspectives », « prévisions », « projets », « projection », « stratégie », « a l'intention », « anticipe », « croit », ou des variantes de ces termes et expressions, ou d'énoncés portant que certaines mesures, certains événements ou certains résultats « pourraient » ou « devraient » se « produire » ou être « atteints » ou « se produiront » ou « seront atteints », et de mots similaires, ou de la forme négative de ces termes et d'une terminologie similaire. En outre, toute déclaration faisant référence à des attentes, des intentions, des projections ou d'autres caractérisations d'événements ou de circonstances futurs contient des informations prospectives. Les termes clés qui ne sont pas par ailleurs définis dans la présente rubrique ont le sens qui leur est attribué dans le [communiqué de presse](#) ci-joint.

En particulier, les déclarations concernant les avantages prévus des opérations pour la Banque Laurentienne, les actionnaires de la Banque Laurentienne, les autres parties prenantes de la Banque Laurentienne, la Banque Fairstone et la Banque Nationale, y compris les plans, objectifs, attentes et intentions de la Banque Laurentienne, de la Banque Fairstone ou de la Banque Nationale; les déclarations concernant l'échéancier et l'obtention de l'approbation des actionnaires de la Banque Laurentienne en ce qui concerne l'opération d'acquisition ou les approbations réglementaires en ce qui concerne les opérations; l'échéancier prévu de l'assemblée, la satisfaction des conditions préalables aux opérations; l'échéancier proposé et la réalisation des opérations; la clôture des opérations et la radiation de la cote de la TSX; ainsi que d'autres déclarations qui ne sont pas des énoncés de faits historiques, sont tous considérés comme étant des informations prospectives.

Les déclarations contenant des informations prospectives ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt des attentes, des estimations et des projections de la direction de la Banque Laurentienne, de la Banque Fairstone ou de la Banque Nationale, selon le cas, concernant des événements ou des circonstances futurs. Ces informations prospectives sont fondées sur des opinions, des estimations et des hypothèses qui, bien que considérées par la Banque Laurentienne, la Banque Fairstone et la Banque Nationale comme appropriées et raisonnables à la date de la présente fiche d'information, sont soumises à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs connus et inconnus qui peuvent faire en sorte que les résultats, les niveaux d'activité, les performances ou les réalisations réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans ces informations prospectives, y compris, notamment, le risque que les opérations ne soient pas réalisées selon les modalités, ou dans les délais, tels qu'ils sont actuellement envisagés; que les opérations ne soient pas réalisées du tout, en raison de l'incapacité d'obtenir ou de satisfaire, dans les délais ou autrement, les approbations requises des actionnaires de la Banque Laurentienne (en ce qui concerne l'opération d'acquisition) et les approbations réglementaires et autres conditions de clôture des opérations ou pour d'autres raisons; le risque que des offres ou des propositions d'acquisition concurrentes soient faites; l'incidence négative que l'échec de la réalisation des opérations, pour quelque raison que ce soit, pourrait avoir sur le prix des actions de la Banque Laurentienne ou sur les activités de la Banque Laurentienne; la possibilité de réactions négatives ou de changements dans les relations d'affaires résultant de l'annonce ou de la réalisation des opérations; les risques liés à la capacité de la Banque Laurentienne à retenir et à attirer du personnel clé pendant et après la période intermédiaire; la possibilité d'un litige lié aux opérations; les risques de crédit, de marché, de change, d'exploitation, de liquidité et de financement en général et relativement aux opérations en particulier, y compris les changements dans la conjoncture économique, les taux d'intérêt ou les taux d'imposition; et les autres risques décrits plus en détail dans la rubrique Gestion des risques du rapport annuel 2024 ainsi que dans la rubrique Gestion des risques du rapport aux actionnaires pour le troisième trimestre de 2025, qui sont disponibles sous le profil de la Banque Nationale sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca. Si l'un ou l'autre de ces risques ou incertitudes se matérialise, ou si les opinions, estimations ou hypothèses sous-jacentes aux informations prospectives s'avèrent incorrectes, les résultats réels ou les événements futurs pourraient varier de façon importante par rapport à ceux anticipés dans les informations prospectives. Bien que la Banque Laurentienne, la Banque Fairstone et la Banque Nationale aient tenté de cerner les facteurs de risque importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux contenus dans les informations prospectives, il peut y avoir d'autres facteurs de risque dont ces parties n'ont pas actuellement connaissance ou qu'elles ne considèrent pas comme importants, qui pourraient également faire en sorte que les résultats réels ou les événements futurs diffèrent sensiblement de ceux exprimés dans ces informations prospectives.

Il n'y a aucune garantie que les déclarations prospectives se révèleront exactes car les résultats réels pourraient différer de manière importante de ceux exprimés dans les déclarations prospectives contenues aux présentes. Les lecteurs ne doivent donc pas se fier outre mesure à ces déclarations prospectives. De plus, les déclarations prospectives contenues aux présentes sont faites à la date de la présente fiche d'information et, sauf si la législation applicable l'exige expressément, la Banque Laurentienne, la Banque Nationale et la Banque Fairstone n'assument aucune obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement les déclarations prospectives, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres facteurs. Toutes les informations prospectives contenues dans la présente fiche d'information sont expressément sous réserve des mises en garde qui précèdent.

Incidences financières

Les incidences financières font référence aux incidences supplémentaires sur les résultats ou le bilan après la clôture des opérations. Les résultats présentés sous cette rubrique ne sont pas représentatifs de la présentation antérieure des résultats de la Banque Laurentienne, car ils reflètent la méthodologie de présentation de la Banque Nationale, y compris, mais sans s'y limiter, la répartition du prix d'achat et l'établissement des prix de cession interne de fonds.